

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Daye.	Provinces.
Pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez H. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doornik, libraires, Lange Poort, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction trans de post.

LA HAYE, 16 Mai. (7 heures du soir.)

C'était hier le jour fixé par M. de Lamartine pour répondre aux interpellations qui lui avaient été adressées, mercredi dernier, par M. Montalembert et Wolowski, au sujet de la question d'Italie et de celle de la Pologne. Il paraît que le parti extrême veut forcer la main à cet homme d'Etat. M. de Lamartine, dans son exposé de la situation de la politique étrangère lors de l'ouverture de l'Assemblée nationale, avait dit : *Un cri de détresse de la Lombardie appellerait une armée française en Italie.* C'était dire assez clairement que la France n'interviendrait dans ce pays qu'appelée par Charles-Albert ; et jusqu'à présent le concours de la France n'a encore été réclamé ni par le roi de Sardaigne, ni par les Lombards. Il n'est donc guère probable que M. de Lamartine ait répondu à ces interpellations par un autre *Un cri de détresse de la Lombardie appellerait une armée française en Italie.* Mais pour le maintien de la paix, protestations qui lui ont valu la confiance de la Chambre, il vient si subitement d'emettre ses paroles et amener de sanglants conflits dont les suites sont incalculables. Quant à la question de la Pologne, elle présente peut-être encore plus d'embarras. Le *Moniteur* nous apprend aujourd'hui que M. Emm. Arago, membre de l'Assemblée nationale, a été envoyé en mission extraordinaire à Berlin, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Cette mission se rattache nécessairement à la question polonaise, et les explications de M. de Lamartine que nous connaissons demain, nous prouveront sans doute que cette mission n'est qu'un atterroissement au danger actuel. Mais cette prudente politique de temporisation triomphera-t-elle devant la vive agitation qui règne à Paris. Hier a dû avoir lieu, en faveur de la Pologne, une nouvelle manifestation plus nombreuse et plus imposante encore que celle de samedi. Les écoles, les clubs, les ateliers nationaux, la garde mobile, ont dû, dit-on, y prendre part.

Il faut en croire un bruit très-généralement accrédité, le résultat prévu de ces interpellations serait de la part de l'Assemblée une déclaration énergique en faveur de la Pologne, qui il serait difficile que la guerre n'en soit le résultat. Si l'on en croit ces mêmes bruits, serait d'ailleurs dans le vœu d'une grande partie des membres du gouvernement, et ceux qui sont présents, s'y étaient opposés, auraient eu la peine à vaincre le mouvement général.

Nous ne saurions répéter, ce que nous avons dit tant de fois, que nous ne saurions accueillir avec trop de réserve les nouvelles politiques que nous apportent les journaux de ce pays. Encore aujourd'hui la *Gazette de Milan* et un journal de Florence publient des bulletins du théâtre de la guerre, d'après lesquels Belluno serait tombée au pouvoir des Italiens qui auraient aussi repris Udine, tandis que les nouvelles arrivées de ces deux endroits par la voie de l'Allemagne nous apprennent que les troupes autrichiennes sont entrées à Belluno sans coup ferir et qu'Udine se trouve toujours au pouvoir du général Nugent. Nous renvoyons nos lecteurs aux détails que nous publions plus loin sous la rubrique Italie.

Les nouvelles des principautés danubiennes que nous publions plus loin offrent un haut intérêt. Les nouvelles reçues aujourd'hui de l'Allemagne sont sans importance ; mentionnons seulement que l'ordre et la tranquillité publique n'ont pas été troublés à Berlin d'une manière sérieuse.

Le *Stans-Courant* de ce jour contient la nomination de M. J. M. de Kempener au ministère de l'intérieur ; nous avons donné cette nouvelle dans notre numéro d'hier.

Le *Journal officiel* publie un arrêté royal du 13 mai qui fixe au 1^{er} juillet prochain, le terme du retrait des billets de papier-monnaie, de fl. 500 et de fl. 100, émis en vertu de la loi du 18 décembre 1845. Les billets seront échangés à la Banque des Pays-Bas à partir du 3 juin jusqu'au 1^{er} juillet ; après cette date ces billets auront cessé d'être un moyen légal de paiement, mais ils seront acceptés en paiement encore pendant trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} octobre prochain, par le trésor de l'Etat.

On lit dans le *Nieuwe Rotterdamse Courant* :
« On a écrit dans cette ville une adresse aux Etats-Généraux, qui a été lue devant un grand nombre de signatures. Cette adresse exprime la satisfaction que l'on a faite dans les esprits la communication du système politique développé avec tant de clarté et d'éloquence par M. Donker Curtius, et émet en même temps le vœu que la prompte acceptation du projet de Loi-Fondamentale modifiée assure les moyens de mettre à exécution les principes qui y sont exposés. »

Il faut espérer que cet exemple sera suivi dans tout le pays et qu'il donnera au ministère la force dont il a besoin, en présence de cette réaction qu'il rencontrera nécessairement, de la part de ceux qui sont plus dévoués à leurs intérêts privés qu'à ceux de la patrie. La nation ne saurait prêter au ministère un trop solide appui. Pour son propre bien-être, il est nécessaire qu'elle s'exprime clairement et avec énergie.

Une brochure qui vient de paraître, M. le général Neveu fait connaître son opinion relativement à la révision de la Loi-Fondamentale. Ce ministre déclare ne pouvoir se réunir au projet de la commission du 17 mars dernier par le motif qu'à son avis les idées républicaines y dominent trop clairement. M. Neveu adhérerait bien au principe des élections directes, mais il s'oppose contre celui de la liberté illimitée de réunion. Il veut voir maintenir dans le projet nouveau ce que l'ancienne Loi-Fondamentale contenait relativement à l'organisation de la maison royale, à la direction suprême des forces de terre

et de mer, conférée au Roi, à la nomination et la révocation des officiers, tandis que le nouveau projet abandonne à la loi l'avancement et la mise à la pension des officiers. M. Neveu se déclare aussi contre l'esprit de l'art. 56 relatif aux colonies, qui, à son avis, accorde trop et trop peu de pouvoir aux Etats-Généraux ; contre le système sur lequel se basent les dispositions concernant la Première Chambre des Etats-Généraux ; contre le dernier paragraphe de l'art. 72, qui institue une classe privilégiée dans la société ; contre l'exclusion de l'état militaire dans l'art. 86 ; contre l'art. 116 sur la chambre des comptes, et enfin contre l'art. 117, parce que M. Neveu voudrait voir élire pour la durée de 9 ans les membres des Etats-Provinceaux, ainsi que ceux de la Première Chambre, avec renouvellement par tiers, tous les trois ans. Ce ministre propose aussi une toute autre rédaction du chapitre VIII relatif à la défense du pays.

M. le comte Schimmelpenninck vient également de publier un mémoire dans lequel il explique les motifs qui l'ont engagé à offrir au Roi sa démission de ses fonctions de président du conseil des ministres et de ministre des finances *ad interim*.

On assure, dit le *Journal du Limbourg*, qui se publie à Maestricht, que le conseil communal a arrêté une adresse pour protester contre la séparation du Limbourg d'avec la Hollande.

Vendredi les élections primaires ont eu lieu dans tout le Limbourg pour la nomination des électeurs qui doivent choisir, mardi prochain, deux représentants limbourgeois pour l'assemblée nationale de Francfort. Il y a eu en général peu d'empressement.

On lit la phrase suivante dans le rapport communiqué le 8 mai dernier par le ministre des affaires étrangères à l'Assemblée nationale de France :

« Enfin, le 18 mars, le roi des Pays-Bas abolit les institutions restrictives de la liberté dans le grand-duché de Luxembourg, où le drapeau tricolore flotta de lui-même comme une démonstration spontanée du principe français. »

On pourrait croire, d'après ces dernières paroles, que le drapeau tricolore français a été arboré dans le grand-duché de Luxembourg. Ce serait une erreur. Le drapeau qui y a été arboré, fait observer très-judicieusement à ce sujet le *Journal des Débats*, est le drapeau national luxembourgeois, dont les couleurs sont bleu clair, blanc et rose.

L'institut royal des ingénieurs de Delft a tenu, le 8 de ce mois, sa troisième séance, dans une des salles de l'académie royale de cette ville.

Le président, M. F. W. Conrad, informe l'assemblée que S. A. R. le prince d'Orange, protecteur et président honoraire de l'institut, a fait don à cet établissement d'un grand nombre d'ouvrages précieux publiés en différentes langues.

M. Dixon père donne ensuite lecture d'une notice sur la rampe des bâtiments dans les canaux à l'aide de la vapeur, surtout relativement au moyen de préserver les digues de tout dommage causé par l'action de cette force locomotive. C'est la solution de cette question que M. Dixon a eue en vue dans cette notice.

M. Dixon fils donne communication à l'assemblée d'un nouveau système de chemin de fer, principalement applicable aux embranchements des grandes lignes ferrées. Cette invention a surtout pour but d'établir des locomotives d'une moindre dimension pour le transport des voyageurs, et d'éviter autant que possible l'emploi d'un matériel trop pesant.

M. Dixon père met ensuite sous les yeux de l'assemblée le modèle d'un appareil d'une extrême simplicité, dont il est l'inventeur ; cet appareil sert à soulever et à élever perpendiculairement de lourds fardeaux d'une manière plus facile. Ce modèle est offert à l'Institut par son auteur, M. Dixon père.

On donne lecture, au nom de M. Tromp, absent, d'un rapport contenant quelques observations sur l'emploi de la *Gutta Percha*.

M. Scheffer communique ensuite quelques considérations sur la résistance des corps flottants mis en mouvement sur les eaux ; ces observations sont applicables à la solution de la question si difficile de savoir quelle est la meilleure forme à donner à la construction d'un navire, si l'on désire qu'elle satisfasse à toutes les conditions voulues.

Le beau modèle de bateau qui a servi à la démonstration des opinions émises dans ce rapport, est offert à l'Institut par M. Scheffer.

Après avoir encore entendu quelques propositions relatives à l'administration intérieure, l'assemblée a clos sa séance.

Nous apprenons avec un vif regret, dit le *Nieuwe Rotterdamse Courant*, le prochain départ pour Bucharest, de M. Alfred Mimaut, qui fut pendant neuf années consécutives consul de France à Rotterdam, et qui passe aujourd'hui en qualité d'agent politique et de consul-général de la république française dans les principautés danubiennes. M. Mimaut a toujours, tant que cela a été du ressort des fonctions qu'il occupait, favorisé avec une extrême bienveillance nos relations commerciales avec la France. Peu d'étrangers auront quitté notre ville qui aient été plus généralement estimés. Puisse M. Mimaut trouver dans ces quelques lignes d'adieu l'expression des sincères regrets qu'éprouvent ses nombreux amis.

L'abolition du timbre des journaux est-elle ou n'est-elle pas une nécessité politique ? Telle est la question que pose l'*Emancipation*, au sujet des travaux dont la chambre des représentants s'occupera s'occuper. Voici comment ce journal la résout :

Déjà la question a été résolue affirmativement par le gouvernement, par M. d'Elhounge, par M. Rodenbach, par M. l'abbé de Haerne, etc. On ne pourrait citer personne qui ait essayé de la résoudre d'une autre façon. La mètre à une question purement fiscale, l'ajourner parce que cette question fiscale est délicate, ce serait faire naître sans fruit de fâcheuses suppositions. Disons-le, ce serait infliger à la presse un traitement qu'elle n'a pas mérité.

Si la presse a besoin de prendre quelque développement nouveau, qu'on ne l'oublie pas dans le but d'un misérable intérêt pécuniaire, c'est en vue des élections qui se préparent ; c'est en vue encore de la concurrence que lui fait à prix réduit la presse française. Enfin, c'est en vue de l'accroissement de travail que la classe ouvrière, que l'industrie de la papeterie, de la fonderie de caractères peuvent y trouver. Toutes ces considérations tendent à donner à la question une urgence que n'a pas, il faut le reconnaître, la question du timbre sur les effets de commerce.

Il y a donc lieu de disjoindre. Nous prions la chambre, en terminant, de s'expliquer nettement sur ce qu'elle juge à propos de faire au sujet du timbre des journaux.

Nous avons publié hier le résumé d'un document émanant du ministère d'Etat prussien, relativement au décret qui a pour but de hâter le retour du prince royal de Prusse. Voici ce document *in extenso* :

« La proposition du ministère d'Etat à S. M. le roi, tendant à hâter le retour de S. A. R. le prince de Prusse, a rencontré de l'opposition dans une partie des habitants de la capitale. Notre proposition, qui a été approuvée par le roi, se base sur la conviction de cette nécessité, que l'héritier présomptif de la couronne ne doit pas séjourner en dehors du pays au moment où un nouveau pacte politique se conclut entre le roi et son peuple. Nous y voyons une forte garantie pour l'avenir de la patrie, pour l'union entre le trône et la nation, pour la puissance de l'Etat, objets doublement importants dans un moment où la Prusse, en armée aux frontières germaniques, a à maintenir son ancienne vaillance, et doit faire preuve de sa haute intelligence dans deux grandes assemblées politiques. »

« Aussi ne doutons-nous pas que les délibérations de l'assemblée, que seule nous regardons comme la véritable représentation de la nation, fourniront l'occasion d'exposer au grand jour le but du séjour du prince de Prusse en Angleterre. Le pays entier pourra alors se convaincre que le prince est fermement résolu à suivre la marche politique dans laquelle est entré le gouvernement du roi, et que le gouvernement trouvera en lui un fort appui dans l'exécution des plans qu'il croira devoir soumettre à la représentation nationale, dans l'intérêt et pour le développement de la liberté. Ainsi disparaîtra toute espèce de craintes de tendances réactionnaires, et l'on verra renoué l'amour de l'ordre et de l'obéissance aux lois, cette dernière sauvegarde du salut du peuple, qui a subi de si graves atteintes. »

« Les habitants de Berlin partageront avec nous la conviction que ce grand but ne saurait être atteint si, comme hier, on tentait encore d'exercer une influence quelconque sur les résolutions du gouvernement au moyen de députations accompagnées de démonstrations populaires. »

« Tout gouvernement établi, et avec lui l'empire des lois, unique base de la vraie liberté, se trouve en danger si le changement d'une de ses résolutions peut être exigé par de pareilles démonstrations. Autant le gouvernement désire voir l'opinion publique se prononcer, autant il croit pouvoir exiger qu'on ne s'écarte pas de la voie légale ; il attend la résolution définitive de la représentation nationale sur les mesures qu'il a adoptées. »

« C'est là la seule position digne du gouvernement ; il y fonde sa force, et compte sur les sentiments si souvent éprouvés des habitants de Berlin. »

Berlin, le 13 mai 1848. LE MINISTRE D'ETAT.
(Suivent les signatures.)

On sait que le gouvernement anglais a proposé sa médiation dans le différend de la Prusse avec le Danemarck, au sujet des provinces de Schleswig et Holstein. Voici, dit le *Journal des Débats*, quelles seraient les propositions d'arrangement faites par le gouvernement anglais. Le prince de Hesse, héritier de la ligne féminine par sa mère, la princesse Charlotte de Danemarck, et qui est en ce moment à Londres, consentirait à renoncer à tous ses droits au trône de Danemarck. D'un autre côté, le représentant de la ligne masculine collatérale est le duc d'Augustenbourg, aujourd'hui en armes contre le roi de Danemarck. Il a un fils de dix-neuf ans, qui serait adopté comme héritier présomptif par le roi de Danemarck. Les droits contestés se trouveraient ainsi réunis sur une seule tête, et la monarchie danoise resterait intacte.

La question de succession réglée, reste la question de l'accession du Holstein et du Schleswig à la confédération germanique. Il serait d'abord exigé que les troupes prussiennes se retirassent des deux duchés, et ensuite le roi de Danemarck, à la prière des habitants, pourrait autoriser la partie allemande du Schleswig à entrer avec le Holstein dans la confédération germanique. Mais, d'après les explications données par le *Times*, il ne saurait être question de la séparation totale des duchés de Schleswig et de Holstein de la monarchie danoise.

Des nouvelles de Constantinople arrivées par la voie de Marseille, sous la date du 12 mai, sont assez importantes. Rechid-Pacha a été démissionné de ses fonctions de grand-vizir et a été remplacé par Halil-Pacha. Une lutte ouverte au sérail entre Seraskier Said-Pacha et Rechid-Pacha s'est terminée à l'avantage du premier ; son influence a triomphé.

Nouvelles d'Italie.

Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles du théâtre de la guerre. On nous en a communiqué les détails de combat qui a eu lieu le 6 sous les murs de Verone, accompagnés du rapport de l'archiduc Jean, et l'on verra que nous avons raison de nous méfier des bulletins italiens. Encore aujourd'hui la Gazette de Milan et l'Alba de Florence ne se gênent pas pour faire passer Bellune par le chemin venet de Paris... il s'agit de Venise... ils ont eu raison; car voici les nouvelles qui nous sont parvenues de ce sujet: Un courrier nous a apporté aujourd'hui des nouvelles de Bellune. Le général Nugent y a envoyé un détachement qui est parvenu à surprendre la ville et l'a occupée sans rencontrer la moindre résistance.

Bozen, 9 mai. — Un courrier nous a apporté aujourd'hui des nouvelles de Bellune. Le général Nugent y a envoyé un détachement qui est parvenu à surprendre la ville et l'a occupée sans rencontrer la moindre résistance. Cette prise est d'une haute importance. Déjà les avant-postes formant l'aile droite du feld-marechal Radetzky ont pu se rapprocher des troupes qui ont débouché de Bellune par Felz et Primolana à la frontière du Tyrol. Le général Nugent occupe probablement en ce moment Trévise. Par la possession de Bellune l'armée autrichienne s'est ouverte plusieurs voies de communication par lesquelles elle parviendra bientôt à se rallier à l'armée de Verone. Les dispositions prises par Radetzky dans cette dernière ville présagent des événements décisifs. Une lettre de grande confiance nous a annoncé que les troupes autrichiennes ont abandonné le drapeau impérial.

La Gazette de Vienne publie des nouvelles d'Udine du 6 mai. Un courrier du comte Radetzky arrivé de Verone au quartier-général du général Nugent, a apporté l'ordre d'avancer immédiatement vers Trévise. 4000 hommes de nouvelles troupes sont arrivés la veille et le lendemain le général Nugent est parti pour prendre le commandement. On doute que Trévise où se trouvent 3 à 4 mille insurgés, oppose une grande résistance. A Venise et à Padoue règne la plus grande anarchie et la situation de Milan n'est pas beaucoup meilleure. Les corps-francs italiens qui portent partout la désolation par leurs pillages sont les meilleurs alliés de l'Autriche. Les journaux de Trévise publient une nouvelle proclamation du comte de Harig aux habitants des provinces Lombardo-Vénitiennes.

La Gazette d'Augbourg contient diverses lettres sur l'affaire de Santa-Lucia. Nous lisons, entre autres, dans une correspondance adressée à un de ses amis par l'un des généraux autrichiens présents à l'affaire: Vous savez sans doute que Santa-Lucia a été pendant quelque temps occupée par l'ennemi. Mais sa délaite a été si complète, que le soir il avait dû abandonner cette position et avait été victorieusement repoussé, et nous avons obtenu un brillant succès. La perte de l'ennemi a été très-grande. A Cresto-Bianco le comte de Radetzky a été blessé à la main droite par les Piémontais qui ont été transportés à Verone. De notre côté le colonel Korn a eu la main droite emportée par un boulet. Le 10^e bataillon de chasseurs a perdu son capitaine et un sous-officier. Le major Schmeidler et le lieutenant Major ont été blessés à la tête. Le colonel Korn a eu un coup de feu dans la poitrine, mais sa blessure n'est pas mortelle. Le général Schwarzenberg a été, dit-on, légèrement blessé.

Les avant-postes ennemis sont devant nous, et il n'est pas impossible qu'ils recommencent l'attaque. Toutefois cela n'est guère probable, aujourd'hui ils ont beaucoup de peine à faire avancer leurs troupes sous le feu des boulets et de la mitraille. Hier beaucoup de soldats piémontais ont été jetés à l'enfer, beaucoup de chevaux piémontais ont été tués, beaucoup de chevaux prussiens ont été tués, beaucoup de chevaux autrichiens ont été tués, beaucoup de chevaux autrichiens ont été tués, beaucoup de chevaux autrichiens ont été tués.

Le général Jean a publié le bulletin suivant: Le m'empresse de porter à la connaissance publique les nouvelles officielles de la victoire de Verone par estafette du théâtre de la guerre. Le mardi, l'ennemi avait pris position avec 5,000 hommes entre Provenzano et Verone et s'était avancé sous un feu très vif vers Ponton et avait été repoussé. Le 4^e corps d'armée de l'archiduc Jean a été dirigé vers Ponton et a été engagé avec l'ennemi à Verone. Le combat a été très-vif et les ennemis ont été repoussés dans toutes les directions. Le général Jean a été blessé à la main droite, mais sa blessure n'est pas mortelle. Le général Jean a été blessé à la main droite, mais sa blessure n'est pas mortelle.

Le 6, à 9 heures du matin le feld-marechal Radetzky fut attaqué dans sa position sur le niveau de Verone, et principalement sur son aile gauche, à Ste-Lucie. L'ennemi se jeta avec toute sa force sur ce point, qui était le point de vue par lequel on se rendait à Strassoldo. Cette brigade, qui combattit avec une bravoure héroïque, fut repoussée pendant quelque temps, mais après avoir été renforcée d'une partie de la brigade Clam et de quatre compagnies, elle reprit la position de Ste-Lucie, que l'ennemi fut obligé de quitter après une résistance opiniâtre, mais inutile. Les Piémontais se retirèrent sur toute la ligne, et l'ennemi fut repoussé dans toutes les directions. Le 6, à 9 heures du matin le feld-marechal Radetzky fut attaqué dans sa position sur le niveau de Verone, et principalement sur son aile gauche, à Ste-Lucie.

Parmi les blessés se trouve le général-major Salis (ainsi il n'est pas le même qu'avait annoncé la Gazette d'Augbourg) S. A. I. Le feld-marechal Radetzky a été blessé à la main droite, mais sa blessure n'est pas mortelle. Le feld-marechal Radetzky a été blessé à la main droite, mais sa blessure n'est pas mortelle.

Querberg, le 8 mai, a été nommé lieutenant-général du royaume en l'absence du roi. Querberg, le 8 mai, a été nommé lieutenant-général du royaume en l'absence du roi. Querberg, le 8 mai, a été nommé lieutenant-général du royaume en l'absence du roi.

Voici le discours prononcé par le prince au nom du roi.

Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés. Je viens, au nom du roi, ouvrir la première session du parlement national. La Providence vous appelle à inaugurer dans notre patrie le régime représentatif à une époque des plus mémorables pour l'Italie et pour l'Europe. Entourés d'un sombre horizon, mais soutenus par la confiance et l'amour mutuels qui unissent le peuple et son prince, nous avons grâce à la sagesse du roi, des formes et des institutions qui assurent l'union et la liberté du pays.

Troublée dans son bonheur intérieur par le deuil de nos frères italiens écriés par les armées étrangères et livrés à l'indignité et à l'oppression sur le champ de bataille pour soutenir l'honneur et l'indépendance de l'Italie. Jusqu'à présent, Dieu a béni nos armes; l'armée, aussi admirable par sa discipline que par sa valeur, a ajouté à sa vieille renommée une gloire nouvelle. La croix de Savoie placée sur le drapeau de l'Union italienne flotte sur le bord de l'Adige. Notre flotte est sortie du port de Gênes, et si elle rencontre l'ennemi, j'ai la confiance qu'elle se montrera digne du roi et de notre glorieuse armée de terre.

Sur le champ de bataille, l'honneur de nos soldats, malgré les fatigues de la guerre, et à l'intérieur, le zèle inébranlable de la garde nationale, l'accord général des opinions et des vœux, tout démontre la vivacité de notre patriotisme, et combien la nation est forte et sûre pour ses hautes destinées. La Sardaigne, rejetant le funeste héritage des vieux privilèges, a voulu s'unir à la terre ferme par les liens les plus étroits, et elle a été accueillie comme une sœur chérie par les autres provinces. La Savoie a été pour nous précieuse, en même temps, l'occasion d'une double libération et d'une véritable consolation. Les Savoisiens se sont montrés les dignes fils de la patrie, le ferme boulevard de l'Italie.

Messieurs, le gouvernement du roi comprend la gravité de la mission que lui imposent des circonstances difficiles, mais pleines d'avenir; le courage qu'il a osé pour se charger de cette mission, il l'aura pour la mener à bien. Vous lui prêterez votre concours pour consolider et accomplir l'œuvre de régénération à laquelle il s'est voué. L'Europe, qui a les yeux ouverts, sur nous, verra vaincre les difficultés inséparables des commencements d'un régime nouveau, grâce à une puissance toujours invisible: l'Union. Le ministère vous présentera le budget pour l'année 1849, et en même temps les moyens qu'il jugera convenables pour parer aux graves exigences de la situation actuelle et à la réduction de l'impôt sur le sel.

La réforme de la législation nationale, qui a premièrement appelé l'attention du roi à son avènement au trône, sera complétée par un code de procédure civile, et des institutions judiciaires, rigoureusement conformes au système constitutionnel. Il vous sera présenté un projet de loi sur le conseil d'Etat, qui régle les attributions consultatives de ce corps. On s'occupe d'un autre projet destiné à mettre nos institutions municipales et provinciales en harmonie avec nos institutions politiques.

L'organisation de l'instruction publique, sur laquelle reposent les plus belles espérances du pays, sera soumise à votre examen. Vous serez saisis encore d'autres projets destinés à reviser les lois concernant les voies de communication, les eaux et les forêts; vous aurez à améliorer toutes les autres branches de l'administration, à mettre les lois actuelles d'accord avec la nouvelle forme de gouvernement, afin que le peuple ait la liberté et le progrès qui lui sert de base, et que toutes les directions vivifier toutes les parties du corps social, et répandent bienfaits économiques et moraux, principalement sur les classes les plus nombreuses.

Si l'arrive que la fusion désirée avec les autres parties de la Péninsule se réalise, il sera fait alors à la loi des changements qui agrandiront nos destinées et les élèveront à un degré de puissance auquel, pour le bien de l'Italie, la Providence veut encore nous conduire. Messieurs, le roi, en me confiant la haute mission de le représenter au milieu de vous, m'a ordonné de vous exprimer son affection et de vous assurer de la confiance profonde qu'il met dans vos lumières et dans votre amour pour le pays. Vous comprendrez quelle douce consolation eût été pour son cœur de vous initier en personne à l'ère nouvelle préparée par sa sagesse magicienne. Les nécessités de la guerre lui imposent le sacrifice.

Après ce discours, les deux chambres se sont retirées chacune dans le local affecté à ses séances. Le sénat et la chambre des députés ont adopté un règlement provisoire. La chambre des députés a, en outre, nommé une commission de sept membres chargée de la vérification des pouvoirs. Les députés devaient se rendre le lendemain dans leurs bureaux pour s'occuper de l'élection du président et des secrétaires. La Gazette de Rome, du 4 mai, contient l'avis officiel de la constitution du nouveau ministère. Il est ainsi composé: Affaires ecclésiastiques, le cardinal Cascardi; président du conseil et ministre des affaires étrangères, le comte Marchetti; intérieur, le comte Mamiani; justice, M. De Santele de Rossi; finances, M. Lunati; guerre, le prince de Canino-Randati; commerce, le duc de Rignano; police, M. Giuseppe Galetti.

Le sénat et conseil de Rome dans sa séance extraordinaire du 3 mai, a arrêté un projet d'adresse au Saint-Père. Nous ne vous demandons pas, est-il dit dans cette adresse, à vous, notice de la paix (minors di pace), de provoquer la guerre le peuple connaît, mais nous vous prions seulement de ne pas nous empêcher de pourvoir à la guerre par l'intermédiaire de ceux qui vous voudrez confier la direction des affaires européennes. Nous ne vous demandons pas de faire faire l'inspiration de votre cœur, ni de renoncer à l'horreur que doit avoir un prêtre pour une guerre entre croyants; mais seulement, veuillez pourvoir à la tranquillité de l'Italie tout entière et éloigner tout soupçon que votre engagement solennel ait imposé à la cause de tous les Italiens pour le salut de la patrie compromise. Saint-Père, proclamez la justice et le droit de l'Italie entière à l'indépendance et à la souveraineté de son territoire pour son rôle pour calmer les esprits, et empêcher l'intervention que l'étranger donnerait à votre manière de voir sur notre cause.

qui aura béni et sauvé la patrie commune. Ces vœux, Saint-Père, vous prouveront que nous attendons de vous (attendiamo da voi solo) non seulement le bonheur, et l'indépendance pour nous, mais aussi le bien-être pour la ville, votre bénédiction apostolique. Les forces italiennes qui ont investi Peschiera disposent tout pour le siège le plus actif de cette place. Le général Manno commande l'artillerie; des pièces de six et de huit livres sont déjà en batterie à fondroyer la place. On pense que la canonnade commencera le 6 mai. La Gazette de Venise, sous la rubrique de Padoue du 3 mai, annonce que les Piémontais auraient passé l'Adige à Ponta et qu'ils auraient enlevé deux généraux autrichiens (Erm Taxis et Liechtenstein) qui auraient été conduits à Milan. On dit que le général d'Aspre a été sérieusement blessé.

Nouvelles d'Allemagne.

La Gazette officielle de Berlin publie un rapport de M. de Patow, ministre du commerce, de l'industrie et du travail. Après avoir prouvé que l'augmentation du salaire ou la diminution des heures de travail ne peuvent conduire qu'à une diminution du travail et à l'appauvrissement de l'Etat et des travailleurs, le ministère publie une ordonnance divisée en trois parties. Par la première, il crée des comités locaux pour toutes les communes ou la question du travail de la main-d'œuvre est immédiate. Les comités sont composés mi-partie de fabricants et de patrons, mi-partie de travailleurs et de leurs délégués.

Ils décideront les questions locales et prononceront sur les différends qui s'élevaient entre les ouvriers et les patrons. Pour les questions de théorie, ces comités référeront aux commissions de districts créées par le second paragraphe. Ces commissions seront également composées moitié de travailleurs, moitié de patrons ou de leurs délégués. Elles se réuniront notamment dans les comités communaux. Enfin les commissaires de district se mettront en correspondance avec la commission centrale, qui siègera à Berlin. Dans cette commission figurent les propriétaires et les ouvriers délégués par les comités du district et les comités communaux. C'est en un mot une organisation qui s'étendra depuis la capitale jusqu'au dernier village.

Il est certain que le code Napoléon sera introduit dans tous les Etats prussiens; sauf quelques modifications, à l'égard du Code pénal, quant aux peines. Dans les troubles qui ont eu lieu dernièrement à Trèves, le sieur Victor Valdepare, élu député à Francfort, a été arrêté et conduit à Berlin; les électeurs des trois districts ont adressé une décade au ministère d'Etat à Berlin, pour demander la mise en liberté provisoire de ce député; ils disent que, quoique la législation actuelle ne permette pas l'arrestation de députés, elle n'est encore fixée, ils croient politiquement nécessaire que, dès à présent, le système soit adopté et mis à exécution.

Des lettres particulières de Trèves publiées par la Gazette d'Alte-ville-Chapelle, mandent que les chefs des anarchistes de cette dernière ville ne proposent rien moins que de se détacher de l'Allemagne et d'aller se faire en France. Ils avaient écrit au commandant de Metz pour le prier de leur envoyer quelques centaines de soldats français, en ajoutant qu'il pouvait compter qu'à leur arrivée toute la ville se joindrait à eux; l'événement leur a secouru le jong odieux de la Prusse. On dit que le commandant de Metz a envoyé la lettre au général de Schreckenstein; Le procureur général de Trèves a désigné les menées des anarchistes comme un attentat punissable pour le renversement de l'ordre légalement établi, crime auquel, suivant la législation rhénane, est applicable la peine de mort.

La Gazette de Posen du 12 mai, contient un long article sur les solennités qui ont eu lieu dans cette ville, à l'occasion de l'incorporation de Posen parmi les Etats de la confédération germanique. Le désarmement continué du grand-duché, sur la grande place de Posen, ont suivi les fêtes, et autres, armes enlevées aux insurgés; la nouvelle de la prise de Mierulawski, leur principal chef, a été confirmée par le rapport du général Pfuell. Mierulawski s'est réfugié à quelques milles de Posen. On espère que la tranquillité sera maintenant ranquée au grand-duché.

La Suède est émue de la complication survenue dans les affaires du Schleswig par l'entrée des troupes allemandes sur le territoire du Jutland. Des déclarations ont été faites à ce sujet à la cour de Prusse, elle a été informée des intentions de la Suède de prêter, en cas de besoin, secours au Danemark. Mais le Moniteur de Prusse a été chargé de donner des explications et dans son numéro du 12 mai, on lit: En réponse à ces déclarations, le cabinet de Berlin donne l'assurance que la Prusse et la confédération n'ont jamais eu l'intention de la conquête du Danemark ou des autres royaumes scandinaves, comme il a déjà été exprimé publiquement, et fait connaître aux gouvernements européens que l'occupation d'une partie du Jutland n'a pas d'autre caractère que celui de représailles nécessaires pour empêcher les partisans du Danemark sur des propriétés allemandes, et pour empêcher ces partisans de porter le dommage causé à votre commerce et votre industrie.

Après une note communiquée le 8 aux légations de Berlin par le ministre des affaires étrangères, le gouvernement danois a résolu: 1. Que, quant à présent, ni l'embouchure de la Baltique ou d'un autre port quelconque de la Baltique ne seront bloquées, dans le but de la guerre danois; 2. Que le blocus des ports de Pillan, Danzick, Stralsund, Rostock, et Wismar sera levé à partir du 6, et que, conséquemment, les navires de guerre de la Prusse et de l'Autriche ne pourront pas aller dans ces ports. Ces dispositions ont été adoptées, et les commandements ont été donnés par le général Manno, qui a été nommé à la tête des troupes danoises. Pour éviter des malentendus, au sujet du gouvernement danois, par les commandements des troupes danoises, il a été donné par le général Manno, qui a été nommé à la tête des troupes danoises, que les bâtiments neutres en destination pour les ports bloqués, ne pourront pas y aller, et que les navires de guerre de la Prusse et de l'Autriche ne pourront pas y aller.

La Gazette de Rome, du 4 mai, contient l'avis officiel de la constitution du nouveau ministère. Il est ainsi composé: Affaires ecclésiastiques, le cardinal Cascardi; président du conseil et ministre des affaires étrangères, le comte Marchetti; intérieur, le comte Mamiani; justice, M. De Santele de Rossi; finances, M. Lunati; guerre, le prince de Canino-Randati; commerce, le duc de Rignano; police, M. Giuseppe Galetti.

